Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251127-20251176-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
20/11/2025
Affichée le 20/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le jeudi vingt-sept novembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
04/12/2025

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. QUERRY Christophe, Mme GOBE Ghislaine, M. GERVIS Philippe, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme LENDORMY Clémence, M. CHEVALIER Yohann, M. LEGAVRE Jean- Luc, M. HURAUX Alexandre, M. JUHEL Arnaud.

Absents excusés **:**
Mme NAWOJ Elisabeth, Mme BERTHEL Marlène, Mme BROSSAY Aurélie, M. PONTAIS Jean-Philippe Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

Mme BOUGOUIN Vanessa a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 17

2025.11.76) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION AVEC VEOLIA POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention d'assistance technique de VEOLIA EAU pour la conduite et l'entretien des unités de dépollution et le curage préventif du réseau de collecte de l'assainissement collectif de la commune de Saint-Marc-le-Blanc.

Le prestataire assure l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pays du Coglais auquel adhère la commune nouvelle de Saint-Marc-le-Blanc qui est dotée d'un réseau d'assainissement collectif comportant deux unités de dépollution et un réseau de collecte.

Considérant que le Prestataire est qualifié pour assurer la maintenance des installations du service, que la proximité de ses sites, le stock de pièces dont elle dispose et l'existence d'un service d'astreinte lui permettent d'intervenir dans les meilleurs délais en cas d'urgence,

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251127-20251176-DE

Vu la délibération N° 2022.09.57 du 22 septembre 2022 fusionnant les 2 budgets assainissement,

Monsieur le Maire propose d'accepter cette nouvelle convention, le coût de la prestation annuelle proposée par VEOLIA EAU est de 11 150 € HT pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte cette convention avec VEOLIA pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026 pour le prix de 11 150 € HT par an,
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

PJ : Convention

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 4 décembre 2025

Le Maire :

O. GAIGNE